

Études clés citées comme source de référence au chapitre 5

1. Quatre décennies de rendement sur le plan de la productivité au Canada – La revue canadienne de productivité

Auteurs : Tarek M. Harchaoui et Farouzi Tarkhani, *Statistique Canada, Division de l'analyse microéconomique*

Objectif : Afin de contribuer à la masse des connaissances relatives à la productivité, cette étude explique le concept de productivité et présente, sous un angle historique, une rétrospective de la performance canadienne dans ce domaine au cours de la période comprise entre 1961 et 2004.

Méthodologie : On ne peut observer ni mesurer directement la croissance de la productivité. Elle est plutôt calculée en établissant le rapport entre le volume de production et la quantité de ressources utilisées dans le processus de production. L'étude présente deux mesures de productivité, soit la productivité du travail et la productivité multifactorielle, au cours de la période comprise entre 1961 et 2004.

Pour calculer la croissance de la productivité du travail, on mesure la croissance de la production au cours d'une période donnée, de laquelle est soustraite la croissance du facteur travail pendant cette même période. Pour calculer la croissance de la productivité multifactorielle, on mesure la croissance de la production, dont on soustrait la croissance d'un indice combiné du facteur travail et du facteur capital. Statistique Canada calcule ces mesures de la productivité en utilisant un ensemble de données intégrées produites par les Comptes nationaux.

Principales constatations :

- Au cours de la période comprise entre 1961 et 2004, la productivité du travail a progressé de 2,0 % par an.
- La productivité est importante pour la croissance. Au cours de cette période, le produit intérieur brut (PIB) réel a augmenté de 3,9 %. Au Canada, la croissance de la productivité a compté pour plus de la moitié de la croissance de la production au cours des quarante dernières années.
- La productivité est importante pour le niveau de vie. En 2004, le PIB réel par personne était plus de 2,9 fois plus élevé qu'en 1961. La croissance de la productivité représente 80 % de cette augmentation.
- La croissance de la productivité est importante pour la répartition des revenus. Au cours des quarante dernières années, la rémunération horaire des travailleurs a généralement suivi de près les gains de la productivité du travail.

Fiabilité : Tous les documents de La revue canadienne de productivité font l'objet d'un examen institutionnel. Cette démarche vise à s'assurer que les documents sont conformes au mandat de Statistique Canada en sa qualité d'organisme statistique public, et qu'ils adhèrent à des normes généralement reconnues régissant les bonnes méthodes professionnelles.

Disponibilité : Ce document a été publié et peut être consulté gratuitement sur le site Web de Statistique Canada, à l'adresse suivante :

<http://www.statcan.ca/francais/research/15-206-XIF/15-206-XIF2005001.pdf>.

2. Literature Review of the Economic and Labour Market Impacts of Employment Insurance/Unemployment Insurance

Auteur : Alex Grey, Direction générale de la recherche appliquée, DRHC

Objectif : Ce document présente un aperçu équilibré des résultats de recherches économiques effectuées au cours des vingt dernières années concernant les effets du régime d'assurance-emploi/assurance-chômage sur l'économie et le marché du travail au Canada.

Méthodologie : Cet examen, qui englobe plus de 125 études réalisées uniquement au Canada, est fondé sur le principe organisateur consistant à évaluer ce vaste ensemble de recherches au moyen d'un cadre fondé sur les trois critères en matière de finances publiques, qui sont utilisés pour évaluer les programmes publics : les effets sur l'efficacité de l'économie, la répartition des revenus et la stabilisation de l'économie pendant la durée d'un cycle économique.

Principales constatations :

Coûts d'efficacité de l'assurance-emploi/assurance-chômage :

- Bien que les constatations des études macro-économiques révèlent généralement que les programmes d'allocations de chômage ont pour effet d'accroître la durée du chômage et le taux de chômage global, il a été difficile d'obtenir des estimations précises.
- La documentation micro-économique a été plus précise. Les principaux résultats de ces études indiquent que l'admissibilité à l'assurance-emploi/assurance-chômage accroît la durée des périodes de chômage

en cours, mais qu'elle a un effet moins important sur les périodes d'emploi.

Gains au chapitre de l'efficacité découlant de l'assurance-emploi/assurance-chômage :

- On pourrait considérer que la corrélation positive entre l'assurance-emploi/assurance-chômage et la période de chômage en cours favorise la recherche d'emploi, et donc qu'elle serait liée aux avantages éventuels d'une recherche d'emploi accrue et d'un meilleur appariement des emplois menant à une augmentation de la productivité.

Répartition :

- La majorité des études ont révélé que le régime d'assurance-emploi/assurance-chômage joue un rôle important dans la répartition des revenus.

Stabilisation :

- Peu d'études ont été réalisées à ce sujet; toutefois, des recherches antérieures ont permis de conclure que le régime d'assurance-emploi/assurance-chômage s'est révélé un stabilisateur automatique important pour l'économie canadienne.

Fiabilité : La majorité des travaux examinés ont été publiés dans des revues spécialisées ou par un ministère. La revue de la documentation elle-même est actuellement examinée par des pairs.

Disponibilité : Cette étude sera publiée une fois l'analyse menée à terme.

3. Toujours à la recherche d'un emploi – L'emploi et le revenu en perspective (vol. 6, n° 5)

Auteurs : Vincent Dubé et Claude Dionne, Statistique Canada

Objectif : Cet article fournit des renseignements sur les facteurs associés à de longues périodes de chômage.

Méthodologie : À l'aide d'un modèle des durées, fondé sur un échantillon longitudinal de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, l'article s'attache aux facteurs qui influent sur la possibilité de trouver un emploi dans le cas des personnes qui ont été en chômage pendant plus de six mois consécutifs à la fin des années 1990 et au début des années 2000.

Principales constatations :

- Chez les chômeurs de longue date (plus de six mois) à la fin des années 1990 et au début des années 2000, les chances de décrocher un emploi étaient moindres pour les prestataires d'aide sociale (-47 %), les personnes de 56 ans et plus (-39 %) et les immigrants (-21 %).
- Par contre, au cours de cette même période, les chances de décrocher un emploi étaient meilleures pour les chômeurs de longue date âgés de 16 à 25 ans (+35 %), pour les personnes vivant dans les Prairies (+35 %) et pour les principaux soutiens du ménage (+16 %).
- Les chômeurs de longue date avaient 21 % plus de chances de décrocher un emploi lorsqu'ils recevaient des prestations d'assurance-emploi; toutefois, la situation était inversée pour les chômeurs à court terme.

- Comme les résultats le démontrent, l'incidence globale de l'assurance-emploi sur la durée du chômage est difficile à interpréter, principalement du fait que différents facteurs peuvent interagir les uns avec les autres ou avoir des effets contraires.

Fiabilité : Tous les articles de *L'emploi et le revenu en perspective* font l'objet d'un examen institutionnel. Cette démarche vise à s'assurer que les documents sont conformes au mandat de Statistique Canada en sa qualité d'organisme statistique public, et qu'ils adhèrent à des normes généralement reconnues régissant les bonnes méthodes professionnelles.

Disponibilité : Ce document a été publié et peut être commandé, moyennant des frais, à partir du site Web de Statistique Canada, à l'adresse suivante :
<http://www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=75-001-X&CHROPG=1#issue2005105>.

4. The Income Redistribution Impact of Canada's Employment Insurance Program

Auteurs : Ross Finnie, Queen's University School of Policy Studies, et Ian Irvine, Université Concordia

Objectif : Cette recherche a pour but d'examiner les répercussions du régime d'assurance-emploi actuel sur la répartition du revenu et des gains au Canada, ainsi que la façon dont cette répartition a évolué au cours des années 1990.

Méthodologie : L'analyse est fondée sur la Banque de données administratives longitudinales du Canada. Cette banque de données, établie à partir des dossiers de l'Agence du revenu du Canada, constitue un échantillon représentatif de 20 % des

déclarants canadiens à l'impôt fédéral, qui font l'objet d'un suivi au fil des ans et sont appariés annuellement aux unités familiales. Elle fournit donc des données sur les revenus, les impôts et les caractéristiques démographiques de base des particuliers et des familles dans un contexte dynamique. Pour les besoins de l'étude, l'échantillon est composé de personnes de 20 à 59 ans qui ne sont pas aux études à temps plein. De plus, l'échantillon comprend uniquement des personnes qui ont fait partie de la population active, ce qui représente un facteur important dans l'examen des effets du régime d'assurance-emploi sur la répartition. La période à l'étude a commencé en 1992 pour se terminer en 2002.

Principales constatations :

- On a pu observer que 4,9 milliards de dollars en prestations d'assurance-emploi nettes (les prestations moins les cotisations) sont passés des cinq derniers déciles aux cinq premiers déciles en 2002. Les personnes faisant partie du premier décile ont touché 2,4 milliards de dollars de plus en prestations que ce qu'elles ont versé en cotisations.
- La réforme de l'assurance-emploi ne semble pas avoir modifié de façon significative la répartition des prestations nettes. Les personnes qui composent le premier décile ont reçu 287 millions de dollars de plus et ont versé 20 millions de dollars de plus en cotisations en 2002 par rapport à 1996. Des résultats semblables sont également disponibles pour le deuxième décile. Les cotisations totales ont diminué pour les trois premiers déciles, en chiffres absolus et en pourcentage. Par conséquent, entre 1996 et 2002, le pourcentage de prestations versées aux personnes qui composaient les déciles du

milieu (du 4^e au 7^e décile) a diminué, tandis que le pourcentage de cotisations versées par ces personnes a augmenté.

- L'analyse des effets de l'assurance-emploi sur la répartition par province, a permis d'observer une répartition des fonds d'une province à l'autre. À titre d'exemple, les habitants de Terre-Neuve-et-Labrador ont versé 1,4 % des cotisations au régime, mais ils ont touché 5,9 % des prestations en 2002. Le rapport présente aussi les résultats des régions rurales et des régions urbaines. En 2002, les habitants des régions rurales ont reçu 31 % des prestations d'assurance-emploi, alors qu'ils ont versé 18 % des cotisations au régime. Le pourcentage de la répartition n'a pas changé après la réforme.
- L'analyse selon le sexe a révélé que les femmes ont reçu 49 % des prestations mais n'ont versé que 43 % des cotisations au régime en 2002. Depuis la réforme de l'assurance-emploi, la proportion des prestations accordées aux femmes a augmenté. Toutefois, cette hausse pourrait être attribuable aux récentes bonifications des prestations parentales. L'examen des données selon le groupe d'âge par rapport à l'ensemble des prestataires a révélé un écart de près de 12 points de pourcentage entre les prestations (41,6 %) et les cotisations (29,7 %) versées chez les personnes âgées de 20 à 34 ans. Cet écart est demeuré stable avant et après la réforme.

Fiabilité : Cette étude a fait l'objet d'un examen externe réalisé par un universitaire.

Disponibilité : Il s'agit d'un rapport technique tiré de l'évaluation sommative de l'assurance-emploi. Il sera affiché sur le site Web de RHDSC suivant son approbation.

5. Employment Insurance Reform and Community Mobility

Auteur : Direction de la vérification et de l'évaluation, Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC)

Objectif : Cette étude vise à déterminer si les taux de migration se sont modifiés durant la réforme de l'assurance-emploi. On s'attendait à une hausse de ces taux dans la période qui a immédiatement suivi la réforme, là où les collectivités auraient de la difficulté à s'y adapter. L'étude renferme également des commentaires sur la migration des prestataires fréquents et non fréquents.

Méthodologie : Les auteurs de l'étude ont utilisé des extraits de la base de données de l'assurance-emploi pour la période allant de 1995 à 2002. Ces extraits s'appliquent à tout l'échantillon de manière à offrir une perspective complète de la migration au sein de chacune des collectivités.

Principales constatations :

- La mobilité entre les collectivités est demeurée assez constante entre 1995 et 2002, alors que jusqu'à 30 % des prestataires ont changé de collectivité entre deux demandes de prestations d'assurance-emploi. Ainsi, peu d'indices donnent à penser que la réforme de l'assurance-emploi a eu une incidence soudaine sur la mobilité dans n'importe laquelle des 14 collectivités étudiées. Cela pourrait indiquer que les collectivités n'ont éprouvé aucune difficulté importante à s'adapter à la réforme de l'assurance-emploi.
- En outre, les grandes zones métropolitaines du centre du Canada tendent à afficher un taux de mobilité supérieur à celui des petites collectivités du Canada atlantique.

- Enfin, les données recueillies portent à croire que la migration des prestataires fréquents et non fréquents a diminué au cours de la période à l'étude. Dans les collectivités de la région de l'Atlantique, le pourcentage de prestataires fréquents qui ont quitté leur collectivité ou qui y sont revenus était très élevé.

Fiabilité : Une version antérieure de cette étude a fait l'objet d'un examen externe par un universitaire.

Disponibilité : Cette étude sera publiée une fois l'analyse menée à terme.

6. Employment Insurance in Canada and International Comparisons

Auteurs : Marc Van Audenrode, Andrée-Anne Fournier, Nathalie Havet et Jimmy Royer, Groupe d'analyse

Objectif : L'examen des documents visait à comparer le régime canadien d'assurance emploi avec les systèmes d'assurance-chômage d'autres pays développés, principalement les pays européens et les États-Unis.

Méthodologie : Cette étude compare les principaux aspects du régime d'assurance-emploi au Canada avec ceux des systèmes d'assurance-chômage internationaux, notamment la budgétisation et le financement des régimes, les critères d'admissibilité, les périodes d'attente, ainsi que la durée et le niveau des prestations. On y traite également de l'assistance-chômage, qui constitue une forme d'assurance-emploi prolongée offerte dans d'autres pays. Enfin, on examine brièvement les méthodes utilisées pour encourager la participation au marché du travail, telles que les sanctions et les mesures actives.

Principales constatations :

- **Budgétisation et financement :** Dans la plupart des pays, l'assurance-chômage est obligatoire pour les travailleurs et le régime est géré par le gouvernement. Parfois, la gestion est confiée en partie aux syndicats ou aux employeurs. Dans la plupart des pays, les systèmes d'assurance-chômage sont principalement financés par des charges sociales. Toutefois, la part des employeurs, des employés et des subventions gouvernementales varie considérablement d'un pays à un autre. Parfois, les cotisations au régime d'assurance-chômage sont intégrées à celles d'autres programmes sociaux. En pourcentage du PIB, le Canada dépense plus pour l'assurance-emploi que les États-Unis, mais moins que de nombreux pays européens.
- **Admissibilité et droit aux prestations :** Au Canada, il est relativement facile d'établir son admissibilité aux prestations, mais leur durée est relativement moins longue. Un travailleur peut avoir droit à l'assurance-emploi en ayant accumulé aussi peu que 420 heures (12 semaines), alors que la plupart des autres pays exigent d'avoir accompli un travail admissible pendant une période variant de 6 à 12 mois. Un travailleur canadien peut avoir droit à aussi peu que 14 semaines de prestations (maximum de 45 semaines), alors que dans la plupart des autres pays, la période minimale est de six mois et peut durer jusqu'à quatre ans.
- **Périodes d'attente :** Dans la plupart des autres pays, une période d'attente d'une semaine s'applique après la perte d'un emploi avant de pouvoir recevoir des

prestations. Dans de nombreux pays, aucune période d'attente n'est prévue.

- **Niveaux des prestations :** Le taux de remplacement de 55 % appliqué au Canada est plus faible que celui appliqué dans de nombreux pays européens, mais il est comparable à celui appliqué dans la plupart des États américains. Certains pays affichent un maximum de la rémunération assurable bien plus élevé.

Fiabilité : Cette étude a fait l'objet d'un examen par un expert indépendant. Elle est fondée sur les données disponibles dans des publications internationales.

Disponibilité : Ce document est un rapport technique tiré de l'évaluation sommative de l'assurance-emploi. Suivant son approbation, il sera affiché sur le site Web de RHDSC.

7. Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi

Auteur : *Statistique Canada*

Objectif : L'Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi (ECAE) vise à fournir de l'information sur les chômeurs, qu'ils soient admissibles ou non à des prestations d'assurance-emploi.

Méthodologie : L'ECAE est une enquête annuelle qui complète l'Enquête sur la population active de Statistique Canada. Elle recense les personnes que le régime d'assurance-emploi vise à couvrir (celles qui sont potentiellement admissibles) et celles qui ont accumulé suffisamment d'heures d'emploi assurable pour avoir droit aux prestations d'assurance-emploi.

Principales constatations :

- En 2004, 80,4 % des chômeurs ayant connu une cessation d'emploi récente couverte par le régime étaient admissibles à des prestations d'assurance-emploi, et 60,5 % touchaient des prestations au moment de la semaine de référence de l'enquête. Le tableau qui suit fournit des résultats plus détaillés à cet égard.

Fiabilité : À un niveau de confiance de 95 % (19 fois sur 20), la couverture de 80,4 % se révèle exacte selon une marge d'erreur de plus ou moins 2,7 points de pourcentage. Seules les estimations jugées fiables selon les directives de Statistique Canada, en fonction d'un coefficient de variation inférieur à 16,5 %, ont été utilisées et intégrées dans le rapport.

Disponibilité : On peut consulter les résultats de l'ECAE de 2004 sur le site Web de Statistique Canada, à l'adresse :
<http://www.statcan.ca/Daily/Francais/050622/q050622d.htm>.

**Admissibilité aux prestations d'assurance-emploi
Enquête sur la couverture de la population
par le régime d'assurance-emploi (ECAE) de 2004**

	Taux d'admissibilité à l'assurance-emploi pour les chômeurs ayant une cessation d'emploi récente couverte par le régime¹ (%)	Proportion de chômeurs ayant touché des prestations d'assurance-emploi à la suite d'une cessation d'emploi récente couverte par le régime¹ (%)
Total de la population en chômage	80,4	60,5
Sexe		
Femmes	76,3	60,1
Hommes	83,2	60,8
Âge et sexe		
Jeunes chômeurs (de 15 à 24 ans)	48,5	31,1
Femmes adultes en chômage (de 25 ans à 69 ans)	82,3	65,8
Hommes adultes en chômage (de 25 ans à 69 ans)	89,6	66,5
Région		
Atlantique	90,5	77,5
Québec	79,2	61,8
Ontario	78,1	54,6
Prairies	81,0	58,0
Colombie-Britannique	76,9	55,3
Situation de l'emploi à temps plein et partiel au cours des 12 derniers mois		
Chômeurs ayant travaillé à temps partiel seulement au cours des 12 derniers mois	42,8	†
Chômeurs ayant travaillé à temps plein seulement au cours des 12 derniers mois	87,6	66,6
Chômeurs ayant travaillé à temps plein et partiel au cours des 12 derniers mois	80,5	63,5
Régime de travail liés au dernier emploi		
Permanent		
Temps plein	91,5	67,8
Temps partiel	60,4	†
Non permanent		
Saisonnier	85,7	69,1
Autre emploi atypique	61,2	45,8
Statut d'immigrant		
Canadiens nés au pays	82,5	63,8
Immigrants	75,0	49,6

1 Les chômeurs dont la cessation d'emploi est récente et couverte par le régime d'assurance-emploi sont des personnes qui ont perdu ou quitté un emploi pour un motif valable, en vertu des règles actuelles de l'assurance-emploi, au cours des 12 derniers mois. Ce groupe inclut toutes les personnes qui ont effectué un certain travail au cours des 12 derniers mois, qui n'étaient pas des travailleurs autonomes et qui n'ont pas quitté leur emploi pour aller à l'école ou pour une raison considérée inacceptable selon les règles actuelles de l'assurance-emploi.

† : Cette estimation a un taux de variation élevé et elle est jugée non fiable.

8. Dégradation du bien-être économique des immigrants et causes possibles : mise à jour 2005

Auteurs : Garnett Picot et Arthur Sweetman, Statistique Canada, et Université Queen's School of Policy Studies

Objectif : Cette étude visait à examiner le bien-être économique des immigrants au Canada.

Méthodologie : Ce document examine l'élargissement de l'écart entre les gains des immigrants et des travailleurs nés au Canada au cours des années 1980 et 1990, ainsi que les explications actuelles de cette détérioration du marché du travail, surtout chez les immigrants récents. On passe également en revue les raisons de la détérioration des résultats économiques des immigrants qui sont exposées dans les études. Ce document est une version révisée d'une étude antérieure publiée en juillet 2004, dans laquelle on trouve les constatations plus récentes.

Principales constatations :

Le bien-être économique des immigrants s'est dégradé tout au long des années 1980 et 1990. Les explications possibles de cette détérioration sont nombreuses et ne sont pas nécessairement indépendantes les unes des autres, mais on a constaté que certaines questions sont assez importantes sur le plan empirique.

- Les changements par rapport au pays d'origine, à la langue maternelle ou à la langue parlée à la maison, au statut de minorité visible et à d'autres questions connexes expliquent environ le tiers de la détérioration.
- Il y a eu une forte baisse des retombées économiques découlant de l'expérience

potentielle sur le marché du travail avant l'immigration, chez les personnes venant de pays qui ne constituaient pas dans le passé un important bassin d'immigrants pour le Canada. Ce facteur explique un autre tiers environ de la détérioration chez les hommes et un peu moins chez les femmes.

- On a observé une détérioration très générale des résultats sur le marché du travail chez les nouveaux venus, particulièrement chez les hommes. Il semble que les immigrants, quel que soit leur âge à l'arrivée, soient traités comme de nouveaux venus sur le marché du travail. Ce phénomène explique au moins un autre tiers de la détérioration observée.
- Au nombre des raisons connexes, mentionnons l'incidence sur le marché du travail à long terme des immigrants qui arrivent au pays en période de récession, et le fait que les résultats des immigrants sur le marché du travail semblent être davantage sensibles au cycle économique que ceux des Canadiens nés au pays.
- On n'a découvert aucun indice d'une baisse des retombées économiques liée à l'instruction. Pour certains sous-groupes de la population immigrante, la valeur économique d'un grade supérieur semble avoir augmenté au cours des deux dernières décennies. Les retombées économiques attribuables à la scolarité sont aussi importantes pour les immigrants ayant fait leurs études au Canada que pour les Canadiens nés au pays.

Fiabilité : Ce document a fait l'objet d'un examen par des pairs et a été publié par Statistique Canada.

Disponibilité : Ce document publié peut être consulté gratuitement sur le site Web de Statistique Canada, à l'adresse suivante : http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/listpub_f.cgi?catno=11F0019MIF2005262.

9. Admissibilité potentielle des travailleurs canadiens à l'assurance-emploi en décembre 2003, établie au moyen de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

Auteurs : *Constantine Kapsalis et Pierre Tourigny, Data Probe Economic Consulting Inc.*

Objectif : Le rapport vise à fournir une estimation, au moyen de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), de la proportion de travailleurs salariés qui auraient accumulé un nombre suffisant d'heures d'emploi assurable pour être admissibles à des prestations d'assurance-emploi s'ils devaient perdre leur emploi ou le quitter pour un motif valable. Le rapport a également fourni les données utilisées au chapitre 5 concernant l'accès éventuel des travailleurs à des prestations spéciales.

Méthodologie : L'EDTR est une enquête longitudinale menée par Statistique Canada, qui fait le suivi de certaines personnes pendant six années consécutives. Tous les trois ans, un nouveau panel s'ajoute à l'enquête. L'EDTR fournit de l'information sur les travailleurs et leurs emplois, y compris l'activité hebdomadaire sur le marché du travail, les caractéristiques de chaque emploi occupé durant une année, de même que les caractéristiques personnelles, familiales et du ménage. La mesure de la couverture reposant

sur l'EDTR est effectuée à l'aide de simulations portant sur les travailleurs salariés.

Principales constatations :

- Les résultats des simulations révèlent que 88,1 % des personnes qui étaient des travailleurs salariés en décembre 2003 auraient eu droit à des prestations régulières d'assurance-emploi si elles avaient perdu leur emploi à la fin de décembre. La proportion de personnes ayant accumulé suffisamment d'heures de travail pour toucher des prestations était assez uniforme dans tout le pays; les taux de couverture de la population allaient de 85,9 % en Colombie-Britannique à 89,5 % dans la région de l'Atlantique. Le tableau qui suit fournit des résultats plus détaillés à cet égard.

Fiabilité : À un niveau de confiance de 95 % (19 fois sur 20), la couverture de 88,1 % se révèle exacte selon une marge d'erreur de plus ou moins 0,8 point de pourcentage. Seules les estimations jugées fiables selon les directives de Statistique Canada, en fonction d'un coefficient de variation inférieur à 16,5 %, ont été utilisées et intégrées dans le rapport.

Disponibilité : Ce rapport fait l'objet d'une évaluation et sera publié sous peu.

Scénario simulé d’admissibilité à l’assurance-emploi¹, établi en proportion des personnes qui avaient un travail salarié en décembre, à partir des données de l’Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) menée auprès de divers groupes en décembre 2002 et décembre 2003

	Décembre 2002 (%)	Décembre 2003 (%)
Total de la population active	88,4	88,1
Sexe		
Femmes	84,5	84,8
Hommes	92,3	91,1
Âge et sexe		
Jeunes employés (de 15 à 24 ans)	64,1	65,6
Femmes adultes employées (de 25 ans et plus)	90,0	89,4
Hommes adultes employés (de 25 ans et plus)	96,1	95,3
Région		
Atlantique	90,0	89,5
Québec	89,5	89,3
Ontario	88,0	88,1
Prairies	86,8	87,0
Colombie-Britannique	88,6	85,9
Situation de l’emploi à temps plein et partiel au cours des 12 derniers mois		
Personnes employées ayant travaillé à temps partiel seulement au cours des 12 derniers mois	54,4	52,3
Personnes employées ayant travaillé à temps plein seulement au cours des 12 derniers mois	95,9	95,9
Personnes employées ayant travaillé à temps plein et partiel au cours des 12 derniers mois	82,0	83,7
Situation de l’emploi à temps plein et partiel au cours des 12 derniers mois selon le sexe		
Personnes employées ayant travaillé à temps plein seulement au cours des 12 derniers mois		
Femmes	95,0	95,6
Hommes	96,7	96,1
Personnes employées ayant travaillé à temps partiel seulement au cours des 12 derniers mois		
Femmes	56,5	55,0
Hommes	47,6	43,5
Personnes employées ayant travaillé à temps plein et partiel au cours des 12 derniers mois		
Femmes	80,8	81,5
Hommes	83,6	86,6

1 *Scénario simulé* : Les personnes qui avaient un travail salarié en décembre 2003 ont toutes été mises à pied à la fin du mois. Le segment longitudinal de l’EDTR a servi à calculer l’emploi assurable en vertu de l’assurance-emploi. Les règles en vigueur en décembre ont servi à calculer l’admissibilité aux prestations régulières en vertu de l’assurance-emploi.

10. Record of Employment-based Measures of Eligibility

Auteur : Direction de la vérification et de l'évaluation, RHDSC

Objectif : Le but de ce document consiste à étudier la capacité des travailleurs à satisfaire à la norme variable d'admissibilité (NVA), ainsi que le recours aux prestations d'assurance-emploi selon les provinces, les taux de chômage et les régions économiques.

Méthodologie : Le fichier de données sur le relevé d'emploi (RE), pour les années 1991 à 2004, a servi à la réalisation de l'analyse. L'étude était essentiellement axée sur le pourcentage de relevés d'emploi qui satisfaisaient à la NVA en combinant les semaines et les heures figurant sur les relevés d'emploi au cours des 52 dernières semaines. L'exercice visait à déterminer si les travailleurs avaient accumulé suffisamment de semaines ou d'heures grâce à divers emplois pour satisfaire à la NVA.

Principales constatations :

- L'incidence de la NVA a été évaluée en comparant le pourcentage de travailleurs qui satisfaisaient à cette norme avec le pourcentage de travailleurs qui satisfaisaient à une norme fixe selon différents taux de chômage. Avant la réforme de l'assurance-emploi, la NVA permettait de compenser un nombre moins élevé de semaines assurées dans des régions affichant un taux de chômage élevé, de sorte que le pourcentage de travailleurs qui satisfaisaient à la norme d'admissibilité était assez semblable dans toutes les régions. Après la réforme, la NVA a permis d'accroître le pourcentage de travailleurs qui satisfaisaient à la norme d'admissibilité dans des régions à fort taux de chômage au-delà du pourcentage de travailleurs qui

satisfaisaient à la norme d'admissibilité dans des régions à faible taux de chômage.

- Le pourcentage global de travailleurs qui satisfaisaient à la NVA a chuté entre 1991 et 2004, puisqu'il est passé de 84,8 % en 1991 à 74,5 % en 2004. La baisse du pourcentage de travailleurs affichant un nombre suffisant d'heures travaillées pour respecter la NVA pourrait être attribuable à la baisse du taux de chômage, qui est passé de 10,3 % en 1991 à 7,2 % en 2004. L'emploi augmente lorsque le taux de chômage est à la baisse. Toutefois, comme la NVA devient plus stricte à mesure que le taux de chômage diminue, il est plus difficile pour les travailleurs de satisfaire aux exigences. La baisse du ratio prestataires/chômeurs au fil du temps est plus importante que la baisse du pourcentage de travailleurs affichant suffisamment d'heures pour satisfaire à la NVA.
- Le pourcentage de travailleurs satisfaisant à la NVA varie à l'occasion entre les régions économiques. En 2004, il allait de 89,5 % dans l'Est de la Nouvelle-Écosse à 64,6 % à St. Catharines, en Ontario.

Fiabilité : Le fichier de données sur le relevé d'emploi a servi à la rédaction de ce rapport, qui a fait l'objet d'un examen par un universitaire.

Disponibilité : Ce document est un rapport technique tiré de l'évaluation sommative de l'assurance-emploi. Suivant son approbation, il sera affiché sur le site Web de RHDSC.

11. A Note on the Characteristics of Unemployed Older Workers Using the Canadian Out-of-Employment Panel

Auteur : Direction de la vérification et de l'évaluation, RHDCC

Objectif : Cette note vise à fournir des renseignements additionnels sur les caractéristiques des travailleurs âgés sans emploi.

Méthodologie : Pour les besoins de cette note, les cohortes 22 à 29 (octobre 2000 à septembre 2002) de l'Enquête canadienne par panel sur l'interruption d'emploi (ECPIE) ont été reliées aux données administratives de l'assurance-emploi. L'échantillon retenu pour l'analyse était constitué des relevés d'emploi de l'ECPIE pour les travailleurs de 25 ans et plus (c'est-à-dire que les jeunes travailleurs ont été exclus de l'échantillon), ce qui a permis de faire une comparaison entre les travailleurs d'âge intermédiaire (25 à 54 ans) et les travailleurs âgés (55 ans et plus) qui ont quitté leur emploi.

Principales constatations :

- Il n'y avait pas de différence entre le pourcentage de travailleurs âgés et ceux d'âge intermédiaire qui étaient admissibles à l'assurance-emploi ou qui ont touché des prestations entre octobre 2000 et septembre 2002.
- Le pourcentage de travailleurs âgés qui ont épuisé leurs prestations était plus élevé que celui du groupe d'âge intermédiaire.
- En général, les travailleurs âgés avaient tendance à ne pas suivre de cours de formation pendant leur recherche d'emploi; ils avaient un niveau de scolarité inférieur et étaient plus

susceptibles d'occuper des emplois à temps partiel ou saisonniers que les travailleurs d'âge intermédiaire.

- Quand on se penche plus attentivement sur la durée de la période de chômage chez les travailleurs âgés par rapport à ceux d'âge intermédiaire, on se rend compte que les différences dans les semaines de chômage sont moins importantes lorsque le niveau de scolarité est inférieur, mais qu'elles augmentent avec le niveau de scolarité.

Fiabilité : Cette brève étude est fondée sur des calculs tirés de l'ECPIE.

Disponibilité : Cette note est un rapport technique utilisé dans le *Rapport de contrôle et d'évaluation 2005*.

12. Employment Insurance and the Canadian Fishing Industry

Auteur : Direction de la vérification et de l'évaluation, RHDSC

Objectif : Cette étude porte sur l'industrie canadienne de la pêche et sur le recours aux prestations d'assurance-emploi chez les pêcheurs indépendants. Les auteurs donnent d'abord un bref aperçu de l'industrie de la pêche, avant d'examiner les sources et la répartition du revenu des pêcheurs indépendants.

Méthodologie : La principale source de données ayant servi à la réalisation de cette analyse est la banque de Données administratives longitudinales (DAL). Cette banque de données représente un échantillon de 20 % du Fichier T1 sur les familles. Elle fournit donc des données relatives à l'impôt sur le revenu annuel pour les contribuables et leur famille. À partir des données de 1992 à 2002, cette étude met l'accent sur les

personnes qui ont déclaré au moins 1 \$ de revenu tiré d'un travail indépendant comme pêcheur.

Principales constatations :

- Au cours de la dernière décennie, le nombre total de pêcheurs a diminué de façon constante. En 1992, 47 425 Canadiens ont déclaré un revenu net tiré d'un travail indépendant dans le domaine de la pêche. En 2002, ce total est passé à 35 625. L'Île-du-Prince-Édouard est la seule région où il n'y a pas eu de baisse du nombre de pêcheurs.
- Les pêcheurs sont principalement des hommes (80 à 85 %) d'âge intermédiaire (70 à 75 %). Au cours des dernières années, on a observé une légère augmentation du pourcentage de femmes et de la pêche familiale (c.-à-d. que plus d'un membre de la famille déclare un revenu tiré de la pêche).
- Plus de 80 % des personnes qui ont déclaré un revenu tiré d'un travail indépendant dans le domaine de la pêche ont aussi déclaré des prestations de revenu d'assurance-emploi. Ainsi, le ratio entre les prestations et les cotisations est environ dix fois plus élevé que pour le reste de la population active.
- Le revenu tiré de la pêche représente environ 45 % du revenu total moyen d'un pêcheur.

Fiabilité : Cette étude a été examinée par un expert indépendant.

Disponibilité : Ce document est un rapport technique tiré de l'évaluation sommative de l'assurance-emploi. Suivant son approbation, il sera affiché sur le site Web de RHDSC.

13. The Analysis of Employment Insurance Fishing Benefits for Self-Employed Fishers and the Relation to Labour Market Aspects of the Fishing Industry

Auteur : Acton White Associates Inc.

Objectif : Cette étude porte sur l'industrie canadienne de la pêche et met l'accent sur les personnes dont la première source de revenus est la pêche pratiquée à titre de travailleur indépendant. Elle est axée sur la mesure dans laquelle les travailleurs de cette industrie ont recours aux prestations d'assurance-emploi, ainsi que sur les questions connexes concernant la main-d'œuvre et la productivité.

Méthodologie : L'étude est fondée sur différentes sources de données afin de passer en revue les industries de la pêche au Canada et dans d'autres pays développés. On y trouve également une brève comparaison entre l'industrie de la pêche et les autres industries saisonnières au Canada.

Principales constatations :

- En 2002, on comptait un peu plus de 25 000 pêcheurs dont la première source de revenus était la pêche pratiquée à titre de travailleur indépendant. Ce nombre a baissé de façon constante au fil des années, ainsi que la taille de la flotte.
- Une grande majorité (plus de 85 %) des pêcheurs indépendants ont recours à l'assurance-emploi au cours d'une année donnée. Ce pourcentage est beaucoup plus élevé que dans d'autres industries saisonnières. Les prestations d'assurance-emploi représentent, en moyenne, environ le tiers des revenus totaux des pêcheurs.

- La valeur totale, en dollars, des prises est en augmentation croissante au Canada atlantique. La forte augmentation des prises de mollusques et crustacés compense la baisse de celle du poisson de fond. La Côte du Pacifique a connu une baisse globale de la valeur des prises, surtout en raison du déclin des espèces pélagiques (c.-à-d. le saumon et le hareng).
- Les revenus tirés de la pêche en 2002 variaient considérablement selon les espèces de poisson, et donc selon la province. C'est en Nouvelle-Écosse que les revenus provenant de la pêche étaient les plus élevés en moyenne (32 500 \$), alors qu'ils étaient les plus bas (15 000 \$) à Terre-Neuve-et-Labrador.
- Le Canada subventionne beaucoup plus son industrie de la pêche que d'autres pays. Le Canada se classe au premier rang des pays de l'OCDE en ce qui concerne les paiements directs versés à l'industrie de la pêche, en pourcentage de la valeur totale au débarquement.
- La productivité de la main-d'œuvre et du capital s'est accrue plus lentement au Canada que dans de nombreux autres pays de l'OCDE.
- L'industrie de la pêche au Canada est intensive en main-d'œuvre par rapport à d'autres pays.

Fiabilité : Cette étude a fait l'objet d'un examen par un expert indépendant.

Disponibilité : Ce document est un rapport technique tiré de l'évaluation sommative de l'assurance-emploi. Suivant son approbation, il sera affiché sur le site Web de RHDSC.

14. Family Supplement

Auteur : Direction de la vérification et de l'évaluation, RHDSC

Objectif : Cette étude examine deux enjeux liés au supplément familial (SF). Le premier est l'incidence du SF comme mesure d'incitation au travail, et le deuxième est la proportion décroissante des demandes de SF par rapport à l'ensemble des demandes d'assurance-emploi depuis 1999-2000, tel qu'indiqué dans les récents *Rapports de contrôle et d'évaluation*. On a laissé entendre que cette baisse était attribuable au gel du seuil à partir duquel les prestataires peuvent recevoir le SF, qui est versé à moins de bénéficiaires en raison de la hausse des salaires.

Méthodologie : Le profil vectoriel a fourni de l'information sur les caractéristiques des prestataires et a servi à évaluer les incitations au travail. Afin de vérifier les conséquences possibles de l'indexation du seuil du SF et son incidence sur l'accessibilité au supplément, les auteurs ont utilisé deux sources : l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et l'Enquête canadienne par panel sur l'interruption d'emploi (ECPIE). Les bases de données ont servi à créer deux modèles pour reproduire les calculs du SF.

Principales constatations :

- De façon générale, aucun fait ne démontre que le SF a créé une contre-incitation importante au travail, comme en témoigne la faible augmentation (1,6 semaine) de la moyenne du nombre total de semaines chez les personnes qui ont demandé des prestations

d'assurance-chômage/assurance-emploi entre 1994 et 2002. Ce changement dans le total du nombre moyen de semaines est demeuré constant depuis 1998.

- La proportion de demandes de prestations d'assurance-emploi incluant le SF a diminué d'année en année par rapport à l'ensemble des demandes de prestations depuis 1999-2000. Cette situation peut s'expliquer par la hausse du revenu net annuel moyen des familles et par le fait que le seuil du SF est demeuré fixé à 25 921 \$. L'indexation du seuil du SF permettrait à la population cible, soit les familles à faible revenu qui touchent de l'assurance-emploi et qui ont des enfants, de continuer à recevoir le supplément.

Fiabilité : L'incidence du SF sur l'incitation au travail a été abordée dans les précédents *Rapports de contrôle et d'évaluation*, et les résultats à cet égard étaient semblables à ceux du présent rapport. Cependant, c'était la première fois que la non-indexation du seuil du SF faisait l'objet d'un examen. Les auteurs ont utilisé deux enquêtes (l'EDTR et l'ECPIE) pour corroborer les données provenant de multiples sources.

Disponibilité : Les résultats de cette étude serviront à l'évaluation sommative de la partie I de l'assurance-emploi.

15. International Comparison of Maternity/Parental Benefits

Auteurs : Shelley Phipps et Lynn Lethbridge, Université Dalhousie

Objectif : L'objet de cette étude était d'effectuer une analyse comparative des prestations de maternité et parentales offertes en vertu des régimes d'assurance-emploi du Canada et d'autres pays. Une étude similaire a été menée en 1995 et mise à jour en 1998. Or, depuis ce temps, le Canada a

considérablement prolongé la durée des prestations spéciales combinées (prestations de maternité, parentales et de maladie) et a réduit les exigences en matière d'admissibilité, rendant ainsi le régime beaucoup plus flexible.

Méthodologie : Les auteures ont comparé le Canada avec les autres pays membres du G-7 (France, Allemagne, Italie, Japon, Royaume-Uni et États-Unis) ainsi qu'avec des pays scandinaves (Finlande, Norvège et Suède). La plus grande partie du rapport porte sur une enquête menée auprès des institutions au sujet des prestations de maternité et parentales actuellement offertes dans ces pays. Les paramètres retenus étaient les suivants : l'admissibilité, la durée totale et le montant des prestations, ainsi que le financement et la responsabilité de l'administration du régime. La deuxième partie comprend des simulations réalisées à l'aide de renseignements relatifs au régime, afin de calculer les prestations en se fondant sur cinq cas types. Dans la dernière partie, les micro-données les plus récentes contenues dans l'Étude sur les revenus du Luxembourg (ÉRL) ont servi à comparer la situation financière des familles ayant de très jeunes enfants dans les pays visés.

Principales constatations :

- Depuis 2001, la durée totale de la période de prestations au Canada se compare assez avantageusement aux normes internationales. La plupart des pays où la période de prestations est plus longue ont opté pour des prestations à taux uniforme ou pour un taux de remplacement inférieur à la fin de la période de prolongation. Cependant, le niveau de prestations au Canada est plutôt faible, surtout si on le compare à la première partie des prestations de maternité qui

sont offertes dans d'autres pays.

Le Canada impose également un délai de carence de deux semaines avant de commencer à verser les prestations.

Cette forme de « franchise » n'est pas observée dans les autres pays.

- Les nouveaux parents qui sont travailleurs autonomes ne peuvent toucher des prestations de maternité ou parentales au Canada, ce qui n'est pas le cas dans plusieurs autres pays comme le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, la Finlande et l'Italie.
- L'existence d'un plafond pour les prestations maximales payables (au Canada, en France et en Suède) ou de prestations à taux fixe pour une partie de la période couverte (en Allemagne et en France) signifie que le taux réel de remplacement des gains pour les hommes est habituellement inférieur à celui des femmes. Les hommes touchent en général des salaires plus élevés. Certains pays ont mis en place des mesures incitatives pour amener les hommes à prendre des congés parentaux en prévoyant une partie du congé pour les hommes (en Suède et en Norvège) ou en prolongeant le nombre total de semaines de prestations s'ils prennent une partie du congé (en Finlande). Le fait que, au Canada, les hommes n'aient pas à observer une deuxième période de carence lorsqu'ils prennent un congé parental après celui de leur partenaire, peut se révéler une mesure incitative.
- Les pays scandinaves font preuve d'une grande souplesse en offrant aux parents la possibilité de prendre un congé à temps plein ou de recevoir le même montant, mais réparti sur une plus longue période en reprenant le travail à temps partiel.

Au Canada, les nouveaux parents qui sont admissibles au congé parental peuvent maintenant gagner un revenu correspondant à 25 % (ou 50 \$) de leurs prestations hebdomadaires sans que leurs prestations ne soient réduites, mais ils ne peuvent prolonger leur période de prestations de cette façon.

Fiabilité : Cette étude est une mise à jour des études menées en 1995 et 1998. Elle a fait l'objet d'un examen externe par un universitaire.

Disponibilité : Il s'agit d'un rapport technique tiré de l'évaluation sommative de l'assurance-emploi. Suivant son approbation, il sera affiché sur le site Web de RHDSC.

16. The Other Face of Working Poverty

Auteurs : Myriam Fortin et Dominique Fleury, Développement social Canada

Objectif : Ce rapport vise à fournir de l'information sur les personnes à faible revenu qui étaient sur le marché du travail en 2001, mais pour qui le travail n'était pas la principale activité (c.-à-d. qu'ils ont travaillé moins de 910 heures). Le document fournit aussi des renseignements sur l'ensemble de la population active canadienne à faible revenu, quel que soit le nombre d'heures travaillées en 2001, afin de dresser un portrait plus complet de la « pauvreté active » au Canada.

Méthodologie : À l'aide des données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada pour les années 1996 à 2001, les auteurs ont établi des profils, procédé à des régressions logistiques et effectué des analyses longitudinales des diverses populations concernées par l'étude.

Principales constatations :

- En 2001, en plus des 653 000 travailleurs canadiens à faible salaire, on comptait 216 000 Canadiens qui étaient sur le marché du travail et qui disposaient d'un faible revenu familial, ce qui portait à environ un million le nombre de pauvres actifs au Canada cette année-là. En incluant les personnes à charge, presque deux millions de personnes vivaient dans une famille à faible revenu dont au moins un membre était actif.
- L'analyse de régression a révélé que le facteur le plus important, et de loin, qui permet d'éviter la pauvreté est le travail, ne serait-ce que quelques heures par année. Toutefois, une fois qu'une personne a accumulé un certain nombre d'heures, la structure familiale et les faibles salaires deviennent les facteurs les plus importants pour expliquer un revenu familial modeste.
- L'analyse longitudinale a révélé que les pauvres actifs qui travaillent participent autant au marché du travail que les autres actifs sur une période de six ans, mais que les pauvres sont plus susceptibles de se retrouver en chômage ou de voir leurs heures de travail rémunéré réduites.

Fiabilité : Ce rapport a été révisé à l'interne et à l'externe, puis il a été publié à l'automne 2005 par le Projet de recherche sur les politiques.

Disponibilité : Ce document est accessible sur le site Web du Projet de recherche sur les politiques, à l'adresse suivante :
http://policyresearch.gc.ca/page.asp?pagenm=pub_req&surveyid=21&q442=The%20Other%20Face%20of%20Working%20Poverty%20

17. Did the Exhaustion of UI/EI Benefits and the Take-Up of Social Assistance Change After EI Reform?

Auteur : Direction de la vérification et de l'évaluation, RHDSC

Objectif : Cette étude examine l'incidence des modifications apportées dans le cadre de la réforme de l'assurance-emploi sur la mesure dans laquelle les prestataires épuisent leurs prestations d'assurance-emploi et ont recours à l'aide sociale. On a laissé entendre que la réduction du nombre maximal de semaines de prestations, qui est passé de 50 à 45 semaines, peut avoir entraîné une hausse du taux d'épuisement et du recours ultérieur à l'aide sociale.

Méthodologie : L'étude repose sur l'Enquête canadienne par panel sur l'interruption d'emploi (ECPIE), dont les données ont été reliées à celles de la banque de données de l'assurance-emploi afin d'examiner le taux d'épuisement des prestations d'assurance-emploi et le recours ultérieur à l'aide sociale. L'analyse a permis de comparer les données pour la période qui a tout juste précédé la réforme de l'assurance-emploi (du troisième trimestre de 1995 au deuxième trimestre de 1996) aux données des trois années qui ont suivi la réforme.

Principales constatations :

- À la suite de la réforme de l'assurance-emploi, on a observé une légère tendance à la baisse dans le pourcentage de prestataires qui ont épuisé leurs prestations. Le taux de recours à l'aide sociale a également suivi une tendance à la baisse depuis la réforme. Même si ces baisses sont probablement attribuables à des facteurs économiques, le rapport conclut qu'il

serait difficile de prétendre que la réforme a entraîné une hausse dans l'une ou l'autre situation.

Fiabilité : Un universitaire a examiné une version antérieure de cette étude avant sa publication. L'étude a confirmé les résultats des recherches menées dans le cadre de plusieurs autres études d'évaluation.

Disponibilité : Une version antérieure de cette étude est affichée sur le site Web de RHDSC, à l'adresse : <http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/pls/edd/EISAx.shtml>.

18. Évidences sur l'interaction des régimes d'assurance-emploi et d'assistance sociale

Auteur : Alex Grey, Direction générale de la recherche appliquée, DRHC

Objectif : L'objet du document de travail était d'examiner les schémas dans le cas des personnes qui ont reçu de l'assurance-emploi et de l'assistance sociale.

Méthodologie : L'étude reposait sur deux sources de données : l'Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi de 1999 et l'Enquête sur les finances des consommateurs de 1987 et de 1997.

Principales constatations :

- L'étude a confirmé une constatation tirée d'autres études de DRHC/RHDCC, à savoir que seule une faible proportion de personnes se tournent vers l'assistance sociale à court terme (par exemple, en moins d'un an) après avoir épuisé leurs prestations d'assurance-emploi.
- Elle a cependant démontré que les personnes non admissibles à des prestations d'assurance-emploi, ou qui ont cessé d'y avoir droit, peuvent ne pas réclamer d'assistance sociale avant un

certain temps. Ainsi, il est possible que le passage à l'assistance sociale une fois le droit aux prestations d'assurance-emploi épuisé, de même que l'incidence de la non-admissibilité à l'assurance-emploi sur l'assistance sociale en général, tardent plus à se concrétiser que par le passé. Une raison pouvant expliquer ce phénomène est le fait que les gens doivent épuiser d'autres sources de revenus et une partie de leur actif avant de pouvoir toucher de l'assistance sociale. Cette transition à long terme vers l'assistance sociale signifie également que bon nombre de chômeurs se retrouvent sans soutien du revenu pendant une période de temps appréciable.

- Le fait que peu de personnes aient combiné l'assistance sociale et le travail à court terme donne à entendre qu'il se pose des obstacles à la réintégration au marché du travail une fois qu'on se retrouve dans le circuit de l'assistance sociale. Cette observation fait ressortir l'importance des programmes qui visent à réduire ou à atténuer ces obstacles, tels que la Prestation nationale pour enfants.

Fiabilité : Les estimations de l'interaction entre l'assurance-emploi et l'assistance sociale sont fiables sur le plan statistique. Ce document a fait l'objet d'un examen par des pairs.

Disponibilité : On peut consulter cette étude sur le site Web de RHDSC, à l'adresse : <http://www11.hrsdc.gc.ca/fr/sm/ps/rhdcc/ra/publications/recherche/2002-001271/page00.shtml>.

19. Evaluation of EI Parental Benefits

Auteur : Direction de la vérification et de l'évaluation, RHDSC

Objectif : L'évaluation examine les mesures législatives qui ont eu pour effet de prolonger et d'améliorer les dispositions relatives aux prestations parentales à compter du 31 décembre 2000. L'accent est mis sur les conséquences de ces changements par rapport aux anciennes prestations parentales versées en vertu du régime d'assurance-emploi. Le nouveau régime a prolongé les semaines de prestations parentales de 10 à 35 semaines, de sorte que la durée totale des prestations de maternité et parentales est passée de 25 à 50 semaines. En outre, le nombre d'heures d'emploi assurable requis pour être admissible aux prestations a été réduit, passant de 700 à 600 heures. Les prestations parentales peuvent dorénavant être réparties entre la mère et le père sans qu'ils n'aient à observer une deuxième période de carence de deux semaines. De plus, les parents peuvent gagner jusqu'à 25 % de leurs prestations parentales hebdomadaires sans que leurs prestations ne soient réduites.

Méthodologie : Le rapport d'évaluation s'appuie sur trois sources de données différentes : les sondages auprès des participants, les données administratives de RHDC et une enquête menée auprès des employeurs.

Principales constatations :

- Les changements apportés au régime ont fait augmenter le nombre de travailleurs admissibles, puisque ceux qui avaient accumulé entre 600 et 700 heures d'emploi assurable sont devenus admissibles en 2001. Les autres travailleurs

admissibles ont eu davantage recours au régime en raison de la prolongation de la durée maximale et du partage des prestations. Le taux de participation global est passé à 48,8 % dans le cadre du régime amélioré, alors qu'il était de 44,4 % dans le cadre du régime en place avant 2001.

- Les taux de participation ont augmenté chez les hommes et les femmes ainsi que dans la plupart des catégories d'état civil, de groupes d'âges, de professions et de niveaux de scolarité.
- Les participants au régime amélioré ont remplacé les sept semaines de congé parental non payé par 18 semaines de congé payé en vertu de l'assurance-emploi, ce qui laisse supposer que, tout bien pesé, le régime amélioré a incité les parents à prendre approximativement 11 semaines de congé de plus. Cependant, dans le cadre du régime amélioré, les participants ont reçu le même montant de prestations hebdomadaires que ceux qui ont bénéficié du programme avant 2001. De plus, 18,5 % des couples comptant deux soutiens ont déclaré qu'ils avaient partagé les prestations, par rapport à 8,1 % dans le cadre du programme d'avant 2001.
- Les deux principaux atouts du régime amélioré, selon les personnes interrogées, étaient la prolongation du temps passé avec l'enfant ou les enfants et l'amélioration des relations parents-enfants. Lorsqu'on leur a demandé de proposer des améliorations, les personnes interrogées ont généralement répondu qu'elles n'espéraient pas de changements majeurs si ce n'est un taux de remplacement du revenu plus élevé.

- Les mères ont indiqué par ailleurs qu'elles ont pu allaiter leur bébé pendant une plus longue période, soit pendant 32,1 semaines comparativement à 28,6 semaines dans le cadre du régime antérieur à 2001.
- Enfin, la plupart des employeurs interrogés estimaient que les changements apportés au régime n'avaient eu aucune incidence sur leur rentabilité, leur croissance, leur capacité à attirer de nouveaux travailleurs et à conserver leurs effectifs.

Fiabilité : Cette évaluation a fait l'objet d'un examen externe par un universitaire.

Disponibilité : On peut consulter ce rapport sur le site Web de RHDSC, à l'adresse : http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/pls/edd/SP_AH_674_01_05x.shtml.

20. Evaluation of the Employment Insurance Pilot Project No. 5 (Preventative Withdrawal)

Auteur : Direction de la vérification et de l'évaluation, RHDSC

Objectifs : L'évaluation du projet pilote de retrait préventif avait pour but d'examiner la modification apportée au régime d'assurance-emploi, qui permettait à certaines femmes de prolonger leur congé parental de façon à mieux combiner leurs prestations d'assurance-emploi avec les indemnités de travail qu'elles pouvaient recevoir, connues sous le nom de prestations de retrait préventif. L'évaluation était surtout axée sur des questions entourant la participation au projet et sur la mesure dans laquelle celui-ci répondait aux besoins perçus de ces femmes.

Méthodologie : Le rapport d'évaluation s'appuyait sur quatre différentes sources de

données : des sondages auprès des participants, des études de cas, les données administratives de RHDCC et un sondage intranet effectué auprès des employés du ministère.

Principales constatations :

- Le projet pilote a atteint son objectif pour la plupart des prestataires, puisqu'elles ont pu prolonger leur période de prestations d'assurance-emploi en évitant que celles-ci ne soient réduites en raison d'une demande faite simultanément dans le cadre du programme de retrait préventif.
- Cependant, le projet aurait connu plus de succès si un plus grand nombre de prestataires avaient obtenu de l'information à son sujet. Selon les répondantes au sondage, les principaux points négatifs du projet étaient le manque d'information et de compréhension à l'égard du projet. Les études de cas ont révélé que certaines femmes qui ont opté pour des prestations partielles auraient modifié leur choix si elles avaient bien saisi les conséquences de cette décision.
- De plus, une forte proportion de femmes à revenu modeste ont choisi de toucher des prestations partielles plutôt que de prolonger leur période de prestations, peut-être parce qu'elles avaient un urgent besoin d'argent. Ces femmes ont donc été incapables d'apprécier pleinement les prestations offertes dans le cadre du projet pilote. Avant le lancement de ce projet, toutes les prestataires recevaient des prestations partielles, quel que soit leur niveau de revenu.

Fiabilité : Cette évaluation a fait l'objet d'un examen externe par un universitaire.

Disponibilité : Le rapport final de l'évaluation du projet pilote de l'assurance-emploi sera publié sous peu.

21. Repeat Use of Unemployment Insurance/Employment Insurance Benefits in Canada

Auteurs : Rick Audas, Université Memorial de Terre-Neuve, David M. Gray, Université d'Ottawa, Ted McDonald, Université du Nouveau-Brunswick

Objectif : Cette étude est une mise à jour des ouvrages existants concernant le recours fréquent au régime d'assurance-chômage/assurance-emploi. La première partie porte sur les tendances générales relatives à l'utilisation fréquente de l'assurance-chômage/assurance-emploi par niveaux de regroupement. La seconde partie est fondée sur les données individuelles et traite de deux principales questions : la présentation d'une demande d'assurance-chômage/assurance-emploi dans une année donnée (c.-à-d. l'incidence du recours à l'un ou l'autre régime) et l'évolution des tendances du recours à l'assurance-chômage/assurance-emploi à mesure qu'augmente le nombre de demandes que présente une personne.

Méthodologie : Cette étude fait appel à deux ensembles de données distincts, mais liés (un ensemble pour l'analyse de regroupement et un autre pour l'analyse individuelle), qui sont tirés du fichier des relevés d'emploi et du profil vectoriel de Ressources humaines et Développement des compétences Canada pour la période s'échelonnant de 1979 à 2003.

Principales constatations :

- De 1984 à 1996, on a observé une tendance à la hausse relativement au recours fréquent à l'assurance-chômage/assurance-emploi,

qui a été interrompue uniquement par la récession du début des années 1990.

La tendance est à la baisse depuis 1996, mais celle-ci n'est sans doute pas attribuable aux réformes de l'assurance-emploi de 1996.

- La fréquence du recours était beaucoup plus élevée dans les provinces de l'Atlantique et au Québec qu'en Ontario, dans les Prairies ou en Colombie-Britannique, vraisemblablement en raison des types d'industries qui s'y trouvent.
- L'analyse de l'historique des demandes individuelles donne à penser que plus le temps passe avant qu'une personne ne présente une demande subséquente, moins grande est la probabilité qu'une demande soit faite dans l'avenir.
- En outre, plus une personne présente des demandes, plus elle semble tirer profit de son expérience en la matière. Par exemple, les personnes ont tendance à réduire le nombre de semaines de travail dépassant la norme minimale d'admissibilité à l'assurance-chômage/assurance-emploi à mesure qu'elles acquièrent de l'expérience. Les utilisateurs qui recourent fréquemment aux prestations d'assurance-chômage/assurance-emploi étaient plus susceptibles de travailler le nombre minimum de semaines ou d'heures ouvrant droit aux prestations que les prestataires non fréquents, particulièrement avant la réforme de l'assurance-emploi de 1996; ils étaient aussi plus susceptibles de travailler un nombre d'heures ou de semaines tout juste suffisant pour s'assurer que les prestations d'assurance-chômage/assurance-emploi ou le revenu d'emploi couvrent leur année au complet.

- Certains changements de politique dans les années 1990 ont eu une incidence considérable sur le pourcentage d'utilisateurs fréquents qui ont connu une période creuse au chapitre des prestations d'assurance-chômage/assurance-emploi ou du revenu d'emploi. Par exemple, la proportion d'utilisateurs fréquents qui ont connu une telle situation a diminué de 50,2 % en 1991 suivant l'adoption du projet de loi C-21, qui a instauré des périodes de prestations plus longues.

Fiabilité : Cette étude a fait l'objet d'un examen externe par deux universitaires.

Disponibilité : Ce document est un rapport technique tiré de l'évaluation sommative de l'assurance-emploi. Suivant son approbation, il sera affiché sur le site Web de RHDSC.

22. The Dynamics of Reliance on EI Benefits: Evidence from the SLID

Auteurs : Shawn de Raaf, Anne Motte et Carole Vincent, Société de recherche sociale appliquée (SRSA)

Objectif : Cette étude portait sur la dépendance à long terme envers l'assurance-emploi.

Méthodologie : L'étude s'appuyait sur les données provenant de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) pour examiner les régimes de travail et les modèles de dépendance envers l'assurance-emploi d'un échantillon représentatif de travailleurs canadiens, ayant connu au moins une interruption de travail entre 1993 et 1995 ou entre 1996 et 1998. L'étude renferme une analyse des facteurs ayant contribué à la forte dépendance de certains travailleurs envers l'assurance-emploi durant la première période (1993 à 1995), dépendance définie par le fait que ces personnes ont touché des prestations

régulières durant au moins deux des trois années. Elle examine ensuite les facteurs qui ont amené les travailleurs à être de nouveau très dépendants envers l'assurance-emploi au cours de la période suivante (1996 à 1998).

Principales constatations :

- Seule une minorité (un tiers) de prestataires qui ont présenté des demandes fréquentes entre 1993 et 1995, l'ont également fait de 1996 à 1998. Les deux autres tiers n'ont présenté qu'une seule demande de prestations d'assurance-emploi au cours de la deuxième période ou n'en ont présenté aucune.
- L'examen des facteurs déterminants des demandes répétées au cours des deux périodes consécutives a révélé que les perspectives d'emploi dans la région où habitaient ces travailleurs, l'absence d'un diplôme d'études secondaires et le type d'emploi occupé sont tous des facteurs importants qui ont créé une dépendance à long terme envers l'assurance-emploi.
- L'étude a également révélé que les facteurs définis couramment comme des éléments clés du recours fréquent aux prestations d'assurance-emploi, à savoir le sexe et la province de résidence, n'ont pas entraîné de dépendance à long terme envers l'assurance-emploi lorsque le recours passé du travailleur était pris en compte.

Fiabilité : Cette étude a fait l'objet d'un examen externe par un universitaire.

Disponibilité : Cette étude a été publiée par la SRSA et est affichée à l'adresse suivante : <http://www.SRSA.org>.

23. The Five-Week Seasonal Pilot Project and Gappers

Auteur : Direction de la vérification et de l'évaluation, RHDSC

Objectif : Ce document porte sur certaines des constatations préliminaires découlant de l'examen du projet pilote, à savoir les répercussions sur les semaines d'admissibilité aux prestations pour les travailleurs saisonniers ou non saisonniers ainsi que pour les personnes victimes du « trou noir », c'est-à-dire les travailleurs saisonniers dans des régions où le manque d'emplois ne leur a pas permis de travailler suffisamment pour être admissibles à des prestations d'assurance-emploi dont le montant compensait les périodes annuelles de chômage. Le document renferme également une première analyse de certains coûts prévus liés aux répercussions du projet pilote sur le régime d'assurance-emploi.

Méthodologie : Ce rapport de contrôle s'appuie sur les données administratives de RHDCC, plus précisément sur les bases de données du profil vectoriel et du relevé d'emploi. Les analyses figurant dans le rapport sont fondées sur un échantillon aléatoire constitué de 200 000 personnes ayant connu une cessation d'emploi le 1^{er} janvier 2000 ou après cette date.

Principales constatations :

- Grâce au projet pilote, presque 97 % des personnes victimes du trou noir étaient admissibles aux cinq semaines complètes de prestations supplémentaires. Ce pourcentage est plus élevé que celui des prestataires saisonniers (72,1 %) et des prestataires non saisonniers (65,4 %) qui étaient admissibles aux cinq semaines complètes de prestations supplémentaires. Les deux derniers groupes, en particulier les prestataires

non saisonniers, étaient plus susceptibles de pouvoir bénéficier de 40 à 45 semaines de prestations sans la mise en œuvre du projet pilote. Étant donné que les personnes ne peuvent toucher plus de 45 semaines de prestations ordinaires, ces groupes auraient eu droit à un nombre de semaines inférieur aux cinq semaines de prestations supplémentaires offertes dans le cadre du projet pilote, avant d'avoir atteint le maximum admissible.

Fiabilité : Cette étude a fait l'objet d'un examen externe par un universitaire.

Disponibilité : RHDSC publiera ce rapport dès que l'analyse sera définitive.

24. Pour mieux comprendre le recours à l'assurance-emploi : Rapport final du Projet de supplément de revenu

Auteurs : Shawn de Raaf, Anne Motte et Carole Vincent, SRSA

Objectif : Ce rapport présente les principales conclusions tirées de six documents de travail, qui renfermaient des analyses portant sur les caractéristiques des demandes de prestations d'assurance-emploi, ainsi que sur les situations et les obstacles auxquels sont confrontés les travailleurs qui font des demandes de prestations fréquentes.

Méthodologie : Le Projet de supplément de revenu (PSR), qui a débuté comme un projet pilote, avait pour but d'évaluer l'efficacité des incitations financières visant à encourager le réembauchage de chômeurs. Entre mars 1995 et juin 1996, 11 000 prestataires ont été inscrits au PSR dans neuf bureaux locaux situés aux quatre coins du pays lors des vérifications aléatoires.

En 1998, on a entrepris la deuxième phase de recherche dans le cadre du PSR. On a confié à Statistique Canada le soin d'effectuer l'Enquête auprès des réitérants de l'assurance-emploi. L'enquête a été menée auprès d'un échantillon national représentatif des prestataires de 1996, afin d'obtenir des renseignements sur les caractéristiques des prestataires fréquents et de mieux comprendre leurs besoins et leurs motivations.

Dans le cadre de la troisième et dernière phase du PSR, la SRSA a parrainé un certain nombre d'études afin d'examiner la dépendance envers l'assurance-emploi à l'aide des meilleures données disponibles et de diverses méthodes et sources de données, plus particulièrement celles de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR).

Principales constatations :

- Les personnes qui demandent le plus souvent des prestations d'assurance-emploi sont également celles qui savent le mieux comment tirer parti des règlements.
 - Les employeurs peuvent jouer un rôle dans les habitudes de demande de prestations de leurs employés.
 - Les caractéristiques des demandes de prestations d'assurance-emploi doivent être examinées dans le contexte des décisions prises par les ménages.
 - L'assurance-emploi ne semble pas exercer une influence constante sur la décision des particuliers de se déplacer d'une province à l'autre ou à l'intérieur de la province.
 - Les travailleurs saisonniers ne sont pas, par définition, des prestataires fréquents de l'assurance-emploi.
- Une minorité de prestataires fréquents le demeure au fil du temps.

Fiabilité : Cette étude a fait l'objet d'un examen externe par un universitaire.

Disponibilité : La SRSA a publié cette étude, qui peut être consultée à l'adresse suivante : <http://www.SRSA.org>.

25. Employment Insurance and Working on Claim Behaviour: A Preliminary Analysis of the Data

Auteur : Brian McCall, Université du Minnesota

Objectif : L'objectif principal de cette étude était de décrire le comportement des personnes qui ont travaillé en période de prestations, ainsi que les tendances observées sur une période couvrant la réforme de l'assurance-emploi de 1996. On y examinait comment les tendances observées étaient liées aux caractéristiques des travailleurs, y compris le sexe et l'âge, aux caractéristiques de l'emploi, comme le secteur d'activité et la province, et à certaines particularités du nouveau régime d'assurance-emploi.

Méthodologie : Les principales données utilisées pour les besoins de cette analyse provenaient de l'Enquête canadienne par panel sur l'interruption d'emploi (ECPIE). Pour chaque participant à l'ECPIE, on a obtenu tous les relevés d'emploi (RE), et pour chaque RE (ou dans certains cas pour plusieurs RE) pour lequel une demande a été présentée, les données du profil vectoriel ont été recueillies. À partir de ces données administratives, on a établi l'historique de travail hebdomadaire, en commençant par la date d'embauche inscrite sur le relevé d'emploi le plus ancien. Pour chaque semaine, on a déterminé si la personne avait travaillé en période de prestations et, si tel était le cas, on a établi le

montant de la réduction des prestations pour cette semaine-là. Après avoir exclu les dossiers pour lesquels des données étaient manquantes ou incomplètes, l'échantillon comptait 201 425 demandes chez les hommes et 131 347 demandes chez les femmes.

Principales constatations :

- On a observé des différences marquées au niveau du comportement selon le secteur d'activité, la province, l'âge et le sexe chez les personnes qui ont travaillé en période de prestations. Par exemple, les femmes qui avaient des enfants de moins de trois ans étaient moins susceptibles de travailler en période de prestations que les femmes sans enfant. Les caractéristiques de la demande, dont le taux de prestations, le nombre de semaines d'admissibilité et le montant des gains autorisé, ont grandement influencé le comportement des personnes qui ont travaillé en période de prestations.

Fiabilité : Cette étude a fait l'objet d'un examen externe par un universitaire.

Disponibilité : Ce document est un rapport technique tiré de l'évaluation sommative de l'assurance-emploi. Suivant son approbation, il sera affiché sur le site Web de RHDSC.

26. Évaluation du programme de Travail partagé

Auteur : Direction de la vérification et de l'évaluation, RHDSC

Objectif : Le programme de Travail partagé de RHDSC prévoit le versement de prestations d'assurance-emploi, calculées au prorata, aux travailleurs qui réduisent volontairement leur semaine de travail afin d'éviter le licenciement d'une partie de l'unité de travail. Le programme existe depuis 1977 et a déjà été évalué en 1984 et 1993. Cette évaluation

portait sur la raison d'être et les objectifs du programme, ainsi que sur les réalisations accomplies, les incidences du programme, les solutions de rechange et certaines questions relatives à l'exécution du programme.

Méthodologie : Des experts-conseils ont effectué l'évaluation afin de fournir de multiples sources de données, notamment une analyse des données administratives, un examen des dossiers et des documents relatifs aux ententes, des études de cas, des entrevues avec les principaux informateurs ainsi que des groupes de discussion. L'analyse interne effectuée par des agents d'évaluation comprenait une analyse documentaire, un rapport de contrôle sur l'utilisation de base du programme, une enquête auprès des agents de projet qui exécutent le programme et une analyse de « l'effet d'entraînement » du programme. Chaque étude constituait un rapport technique et tous les rapports ont été condensés dans le rapport final.

Principales constatations :

- Dans l'ensemble, la raison d'être du programme est toujours pertinente. Celui-ci a atteint le but principal qui avait été fixé, soit d'éviter les licenciements.
- Au cours d'une année moyenne, on compte 36 219 participants au programme de Travail partagé, bien que ce nombre varie considérablement selon le cycle économique. Parmi ces participants, 10 302 travailleurs en moyenne auraient perdu leur emploi en l'absence du programme. Cependant, dans les six mois suivant la fin du programme, 5 218 participants en moyenne ont été licenciés; par conséquent, le programme a simplement retardé leur mise à pied.

- Les entreprises et les travailleurs appuient fortement le programme. Il a notamment été mentionné que le processus de demande était efficace.
- Bien que le programme de Travail partagé entraîne des coûts légèrement supérieurs à ce qu'il en coûterait si les licenciements avaient lieu, ces coûts sont compensés par les avantages non monétaires qu'en retirent les participants et les entreprises. Les avantages non monétaires comprennent notamment la diminution du stress chez les participants et le meilleur moral des employés.
- Dans certains domaines, le programme pourrait toutefois être amélioré :
 - On pourrait exercer un meilleur suivi des résultats des participants au chapitre de l'emploi à la fin des ententes de Travail partagé.
 - Il est possible que certains plans de reprise élaborés par les entreprises ne renferment pas suffisamment d'information pour qu'on puisse évaluer de façon éclairée la probabilité d'une reprise des activités avant la fin de l'entente de Travail partagé.
 - Les participants au programme de Travail partagé apprécieraient obtenir des conseils au sujet des conséquences des prestations touchées au titre de l'impôt sur le revenu.

Fiabilité : Les rapports techniques ainsi que le rapport final ont été examinés par un expert universitaire indépendant.

Disponibilité : On peut consulter le rapport sur le site Web de RHDSC, à l'adresse : http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/pls/edd/SP_AH_212_02_04x.shtml.

27. Usage of the Work Sharing Program: 1989/90 to 2004/05

Auteur : Direction de la vérification et de l'évaluation, RHDSC

Objectif : Le programme de Travail partagé permet aux employés qui réduisent volontairement leur semaine de travail afin d'éviter le licenciement d'une partie de l'unité de travail, de recevoir des prestations d'assurance-emploi partielles. Cette étude examine le recours au programme de Travail partagé au fil du temps.

Méthodologie : L'étude est fondée sur des données tirées de la banque de données de l'assurance-emploi pour la période s'échelonnant de 1989-1990 à 2004-2005.

Principales constatations :

- L'étude a permis de constater que le recours au programme de Travail partagé est hautement anticyclique, ce qui signifie qu'on y a largement recours en période de ralentissement économique, tandis que la participation est restreinte pendant les périodes de prospérité économique. Le taux de participation a atteint un sommet avec 125 262 nouveaux participants en 1990-1991, puis un creux avec 7 995 nouveaux participants en 1999-2000. Environ les deux tiers de tous les participants au Travail partagé œuvraient dans l'industrie manufacturière, ce qui explique pourquoi les participants étaient surtout des hommes (66 %), et plus susceptibles d'être dans la force de l'âge (80 %). La participation était la plus élevée en Ontario et au Québec.
- En se fondant sur une réduction de travail moyenne de 29 %, on a estimé que le programme avait permis d'éviter ou de reporter jusqu'à 36 319 licenciements

en 1990-1991 et seulement 2 253 licenciements en 1999-2000. La récente *Évaluation du programme de Travail partagé* a poussé plus loin cette analyse en rectifiant le nombre de licenciements qui se sont produits après le programme.

Fiabilité : Une version précédente de cette étude a fait l'objet d'un examen externe par un universitaire.

Disponibilité : La version de 2003 de ce rapport sera affichée sous peu sur le site Web de RHDSC.

28. Savings Attributable to Employment Insurance Reform

Auteur : *Informetrica Limited*

Objectif : En 1995, on estimait que la réforme de l'assurance-emploi permettrait d'économiser 2 milliards de dollars par an d'ici 2001-2002. Ces économies devaient être réalisées grâce à la réduction des prestations de revenu, à l'augmentation des sanctions pour fraude, à l'amélioration des services aidant les personnes à trouver un emploi et à la simplification de l'administration des programmes. Cette étude visait à examiner les tendances au chapitre des dépenses liées à l'assurance-emploi, afin de déterminer si on avait bien réalisé les économies prévues. On y trouve une comparaison des économies découlant de la réforme de l'assurance-emploi, le projet de loi C-12, avec les économies et les coûts qu'ont entraînés d'autres projets de loi au cours de la dernière décennie.

Méthodologie : L'étude renferme une analyse des données agrégées relatives aux dépenses liées à l'assurance-emploi. Afin de déterminer les véritables répercussions des changements apportés au régime, on a

effectué une analyse de régression pour tenir compte des effets d'une économie mouvante sur les dépenses.

Principales constatations :

- D'après les estimations, le projet de loi C-12 a permis d'économiser 1,4 milliard de dollars par an. Ce résultat est considéré comme intermédiaire si on le compare aux économies réalisées suivant l'adoption d'autres projets de loi dans les années 1990. Par exemple, les projets de loi C-113 et C-17, en 1993 et 1994, ont engendré respectivement des économies de 3,1 milliards de dollars et de 2,5 milliards de dollars. Par ailleurs, le projet de loi C-32, qui a donné lieu à une hausse des prestations parentales, a fait augmenter les dépenses annuelles liées à l'assurance-emploi de 1,1 milliard de dollars depuis 2001, selon les estimations.

Fiabilité : Cette étude a fait l'objet d'un examen par un expert indépendant.

Disponibilité : Ce document est un rapport technique tiré de l'évaluation sommative de l'assurance-emploi. Suivant son approbation, il sera affiché sur le site Web de RHDSC.

29. Cost Effectiveness of Employment Insurance

Auteur : *Direction de la vérification et de l'évaluation, RHDSC*

Objectif : Ce document donne un aperçu des recettes et des dépenses relatives au Compte d'assurance-emploi au cours des exercices 1993-1994 à 2002-2003.

Méthodologie : L'analyse est fondée sur les données préparées par la Direction générale de la recherche financière de Développement social Canada, ainsi que sur les données provenant des Comptes publics du Canada.

Les dépenses sont exprimées en pourcentage des recettes générées par les cotisations des travailleurs canadiens.

Principales constatations :

- Le pourcentage des recettes de l'assurance-emploi qui sont réinvesties sous la forme de prestations de revenu est en baisse depuis l'exercice 1993-1994 (de 94,0 % en 1993-1994 à 53,5 % en 2000-2001). Cette baisse coïncide avec l'adoption du projet de loi C-113, la *Loi sur la compression des dépenses publiques*. Cette tendance s'est poursuivie jusqu'à l'exercice 2000-2001 en raison des mesures de réduction des dépenses liées à la réforme de l'assurance-emploi et d'une économie en croissance. Par la suite, le pourcentage a augmenté, pour atteindre 74,8 % en 2002-2003.
- Une des causes de l'augmentation récente des prestations de revenu par rapport aux recettes est liée à la hausse du montant des prestations spéciales versées depuis 2001-2002. Par exemple, les prestations parentales ont augmenté, passant de 2,4 % des cotisations d'assurance-emploi en 2000-2001 à 9,7 % en 2002-2003. Cette hausse des prestations spéciales est due à l'adoption du projet de loi C-32, le 30 décembre 2000, et du projet de loi C-49, le 3 mars 2002 (qui ont tous deux eu pour effet de prolonger les prestations spéciales).
- Le pourcentage des recettes totales de l'assurance-emploi réinvesties sous la forme des dépenses prévues à la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi*, a connu une hausse au cours de l'exercice 2001-2002 (passant de 8,7 % à 10,9 %), qui s'est poursuivie en 2002-2003 (pour atteindre 11,2 %). La plus forte augmentation des dépenses prévues à la partie II de la *Loi*

est liée au Développement des compétences, probablement en raison de la stratégie d'innovation mise en place en 2001. Les dépenses fédérales dans ce domaine ont chuté de façon spectaculaire depuis la réforme de l'assurance-emploi, en raison du transfert aux provinces des activités relatives aux prestations d'emploi et mesures de soutien.

- Les frais d'administration sont demeurés relativement stables au cours des dix dernières années. Si on rajuste les frais d'administration totaux en fonction de l'inflation, on se rend compte qu'ils ont en fait diminué de 1,4 % entre 1993-1994 et 2002-2003.

Fiabilité : Cette étude a fait l'objet d'un examen par un expert indépendant.

Disponibilité : Ce document est un rapport technique tiré de l'évaluation sommative de l'assurance-emploi. Suivant son approbation, il sera affiché sur le site Web de RHDSC.